



Décisions et liste des résolutions

I. DÉCISIONS

WHA64(1) Composition de la Commission de Vérification des Pouvoirs

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a nommé une Commission de Vérification des Pouvoirs comprenant les délégués des États Membres suivants : Barbade, Costa Rica, Fidji, Gabon, Guinée-Bissau, Lettonie, Malawi, Maldives, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Serbie.

(Première séance plénière, 16 mai 2011)

WHA64(2) Élection du président et des vice-présidents de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a élu :

Président : Dr Christos Patsalides (Chypre)

Vice-Présidents : Professeur C. O. Onyebuchi Chukwu (Nigéria)
M. Ri Jang Gon (République populaire démocratique de Corée)
Dr Enrique T. Ona (Philippines)
Dr Mohammad Hussein Nicknam (République islamique d'Iran)
Mme Thérèse Baptiste-Cornelis (Trinité-et-Tobago).

(Première séance plénière, 16 mai 2011)

WHA64(3) Élection du bureau des commissions principales

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a élu présidents des commissions principales :

Commission A : Dr Walid Ammar (Liban)

Commission B : Dr María Teresa Valenzuela (Chili).

(Première séance plénière, 16 mai 2011)

Les commissions principales ont ultérieurement élu vice-présidents et rapporteurs :

Commission A : Vice-Présidents, Dr Henry Madzorera (Zimbabwe) et
M. Nandi Glassie (Îles Cook)

Rapporteur, Dr Mast Kulzhanov (Kazakhstan)

Commission B : Vice-Présidents, Dr Ante Zvonimir Golem (Croatie) et
M. Zangley Dukpa (Bhoutan)

Rapporteur, M. T. Tuitama Leao Tuitama (Samoa).

(Premières séances des Commissions A et B, 16 et 18 mai 2011)

WHA64(4) Constitution du Bureau de l'Assemblée

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a élu les délégués des 17 pays suivants pour faire partie du Bureau de l'Assemblée : Albanie, Botswana, Chine, Cuba, Égypte, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Gambie, Guinée, Hongrie, Inde, Micronésie (États fédérés de), Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

(Première séance plénière, 16 mai 2011)

WHA64(5) Adoption de l'ordre du jour

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le Conseil exécutif à sa cent vingt-huitième session, après avoir supprimé quatre points et transféré cinq points de la Commission A à la Commission B.

(Deuxième séance plénière, 16 mai 2011)

WHA64(6) Vérification des pouvoirs

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a reconnu la validité des pouvoirs présentés par les délégations des États Membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée,

République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

(Septième séance plénière, 18 mai 2011)

WHA64(7) Élection de Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations du Bureau de l'Assemblée, a élu les États suivants comme Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif : Cameroun, Mexique, Myanmar, Nigéria, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, Sénégal, Sierra Leone, Suisse.

(Neuvième séance plénière, 20 mai 2011)

WHA64(8) Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies : nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a nommé le Dr E. Appiah-Denkyira, délégué du Ghana, membre du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS, et Mme P. T. Toelupe, délégué du Samoa, membre suppléant du Comité, l'un et l'autre pour un mandat de trois ans, c'est-à-dire jusqu'en mai 2014. L'Assemblée a également nommé le Dr Viroj Tangcharoensathien, délégué de la Thaïlande, membre du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS pour la durée restant à courir du mandat du Dr A. A. Yoosuf, délégué des Maldives, c'est-à-dire jusqu'en mai 2013.

(Dixième séance plénière, 24 mai 2011)

WHA64(9) Choix du pays où se tiendra la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé

La Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, vu les dispositions de l'article 14 de la Constitution, a décidé que la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait en Suisse.

(Dixième séance plénière, 24 mai 2011)

WHA64(10) Produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits

L'Assemblée de la Santé a examiné le rapport du groupe de travail des États Membres sur les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits contenu dans le document A64/16 et décidé d'accepter les « prochaines étapes » visées dans le rapport. L'Assemblée a

spécifiquement décidé de prolonger la période prévue dans la décision WHA63(10) afin de permettre au groupe de travail d'achever ses travaux le plus rapidement possible.

Il a en outre été décidé que le groupe de travail devrait reprendre ses travaux le plus tôt possible après la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé et faire rapport sur ses travaux à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent trentième session.

(Dixième séance plénière, 24 mai 2011)

WHA64(11) Éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique

L'Assemblée de la Santé a décidé de réaffirmer énergiquement les décisions des Assemblées de la Santé antérieures selon lesquelles les stocks restants de virus variolique devraient être détruits.

L'Assemblée de la Santé a également réaffirmé la nécessité de parvenir à un consensus sur une nouvelle date proposée pour la destruction des stocks de virus variolique lorsque les résultats des recherches essentielles pour améliorer l'action de santé publique face à une flambée le permettront.

L'Assemblée a également décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à la session suivant la Soixante-Sixième Assemblée de la Santé, un point technique intitulé « Éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique ».

(Dixième séance plénière, 24 mai 2011)

II. RÉSOLUTIONS

- WHA64.1 Application du Règlement sanitaire international (2005)
- WHA64.2 Réforme de l'OMS
- WHA64.3 Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2012-2013
- WHA64.4 Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé
- WHA64.5 Préparation en cas de grippe pandémique : échange des virus grippaux et accès aux vaccins et autres avantages
- WHA64.6 Renforcement des personnels de santé
- WHA64.7 Renforcement des soins infirmiers et obstétricaux
- WHA64.8 **Renforcement du dialogue national afin d'instaurer des politiques, stratégies et plans de santé plus solides**
- WHA64.9 Structures durables de financement de la santé et couverture universelle
- WHA64.10 Renforcement au niveau national des capacités de gestion des urgences sanitaires et des catastrophes et de la résilience des systèmes de santé
- WHA64.11 Préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, faisant suite à la Conférence de Moscou
- WHA64.12 Rôle de l'OMS dans le suivi de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement (New York, septembre 2010)
- WHA64.13 Vers une réduction de la mortalité périnatale et néonatale
- WHA64.14 Stratégie mondiale du secteur de la santé sur le VIH/sida, 2011-2015
- WHA64.15 Choléra : dispositif de lutte et de prévention
- WHA64.16 Éradication de la dracunculose
- WHA64.17 Paludisme
- WHA64.18 Rapport financier intérimaire non vérifié sur les comptes de l'OMS pour 2010

- WHA64.19 État du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution
- WHA64.20 Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés
- WHA64.21 Barème des contributions 2012-2013
- WHA64.22 Amendements au Règlement financier
- WHA64.23 Nomination du Commissaire aux Comptes
- WHA64.24 Eau potable, assainissement et santé
- WHA64.25 Traitements du personnel hors classes et du Directeur général
- WHA64.26 Amendements au Statut du Centre international de Recherche sur le Cancer
- WHA64.27 Prévention des traumatismes chez l'enfant
- WHA64.28 Risques pour la santé des jeunes

= = =